



Le mois de la bio

ORGANISÉ PAR



FRAB NOUVELLE-AQUITAINE

Sont associés à cet événement



Avec le soutien de



La filière Prune d'ente Bio

21 Novembre 2017

Magali COLOMBET - Interbio Nouvelle-Aquitaine
Séverine CHASTAING - Chambre d'agriculture Lot-et-Garonne
Anaïs LAMANTIA - FRAB Nouvelle-Aquitaine – Agrobio 47

PROGRAMME

Le marché bio

La filière prune d'ente bio et les coûts de production

Devenir producteur bio : les règles de conversion et les aides

Les particularités techniques de la conversion d'un verger de prune d'ente

Retour d'expérience de M. Laboulbène sur la conversion

Les expérimentations d'Invenio et du BIP

Table ronde avec les coopératives/OP : Comment participer au développement de la filière prune d'ente bio?

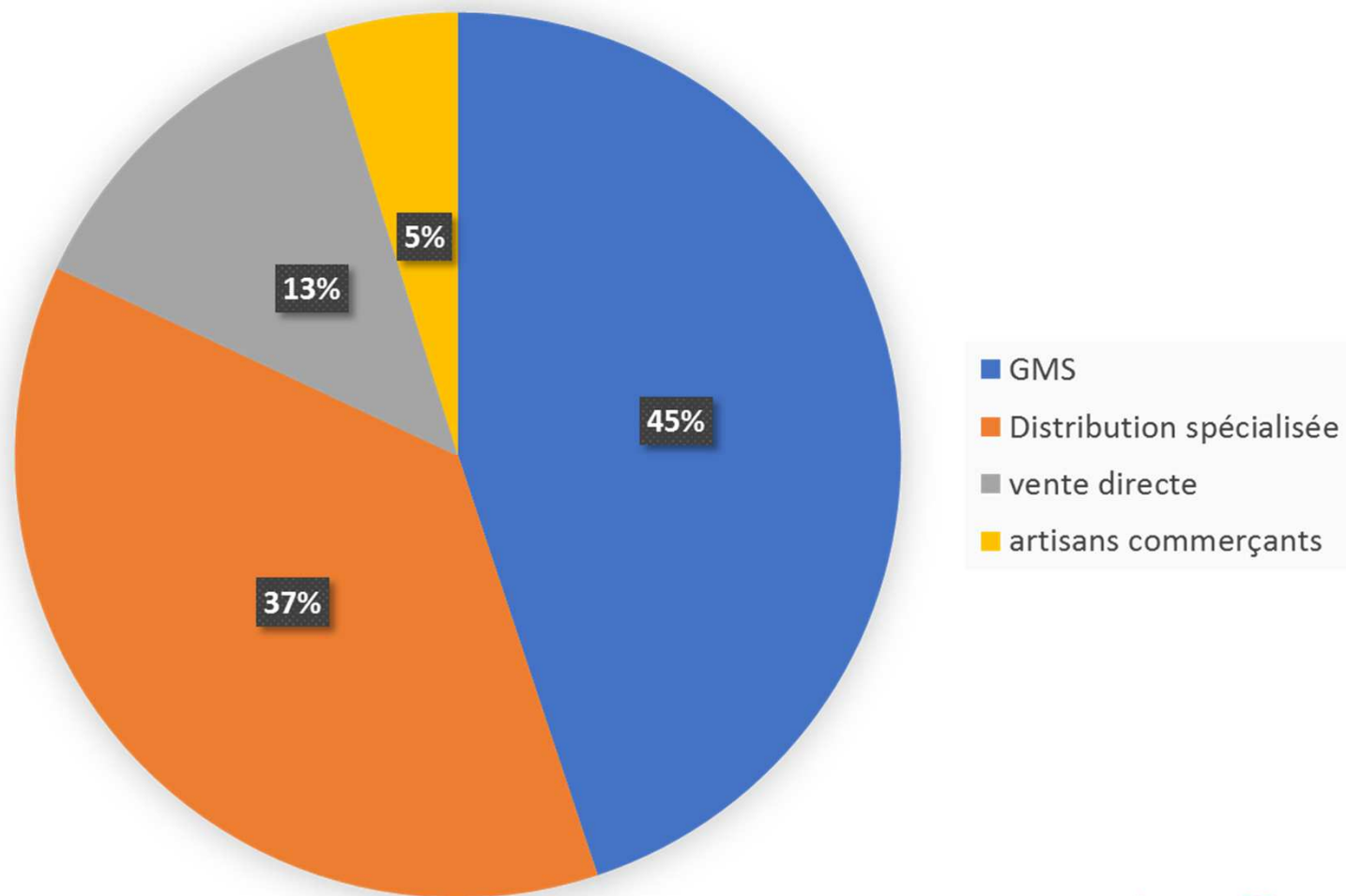
LE MARCHÉ BIO FRANÇAIS



- 2ème marché bio européen
 - 3,5% du marché alimentaire national (6% pour les fruits et légumes frais)
 - Doublement du marché en 5 ans (2007-2012)
- ➔ Tendance à + 1 milliard /an
- Progression tirée par les rayons épicerie et fruits et légumes

LE MARCHÉ BIO FRANÇAIS

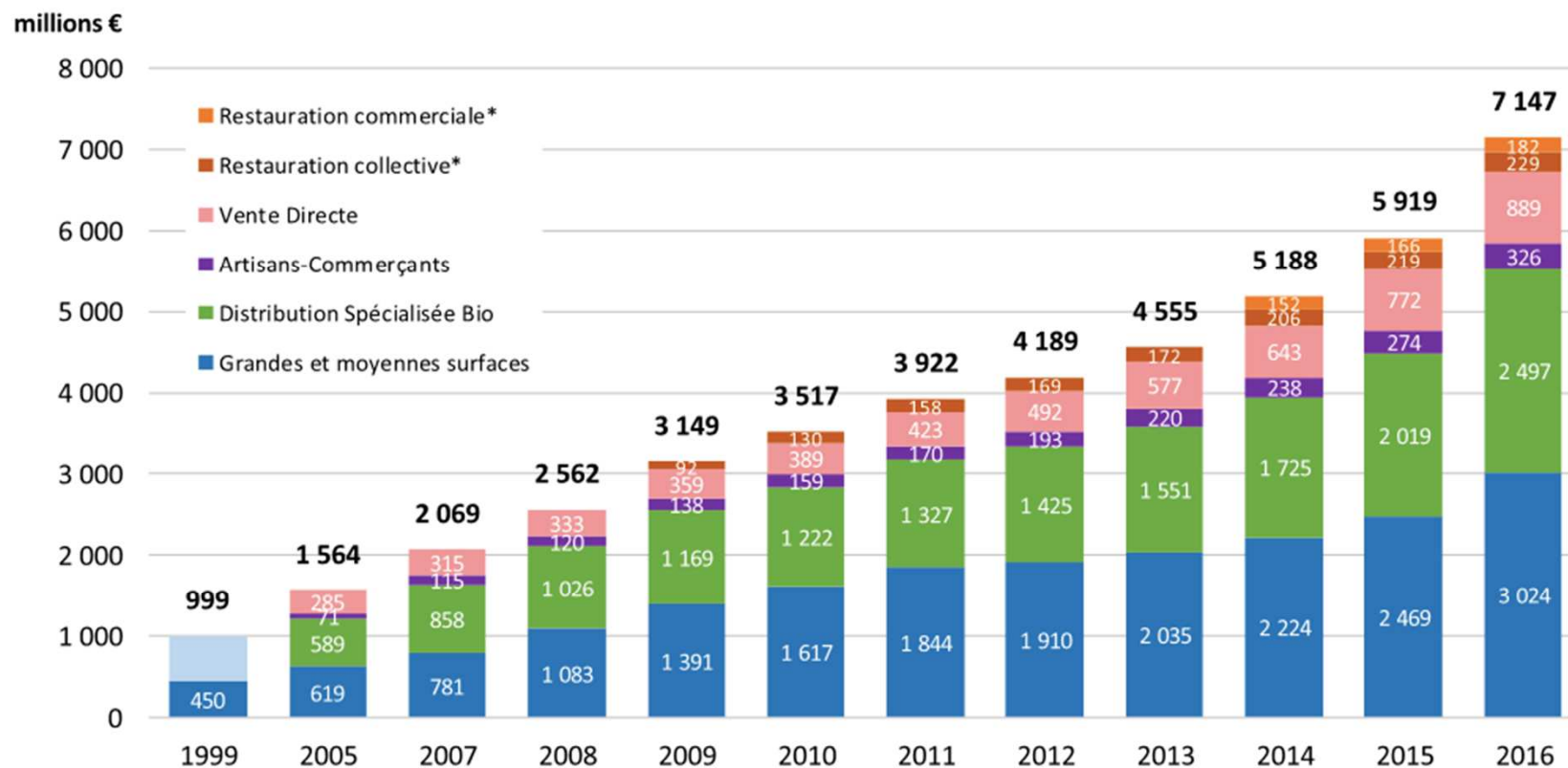
Répartition des ventes :



LE MARCHÉ BIO FRANÇAIS

Evolution du chiffre d'affaires bio :

Évolution du chiffre d'affaires bio par circuit de distribution de 1999 à 2016



*évaluée par enquête auprès des fournisseurs et des acheteurs depuis 2014 - (achats HT)

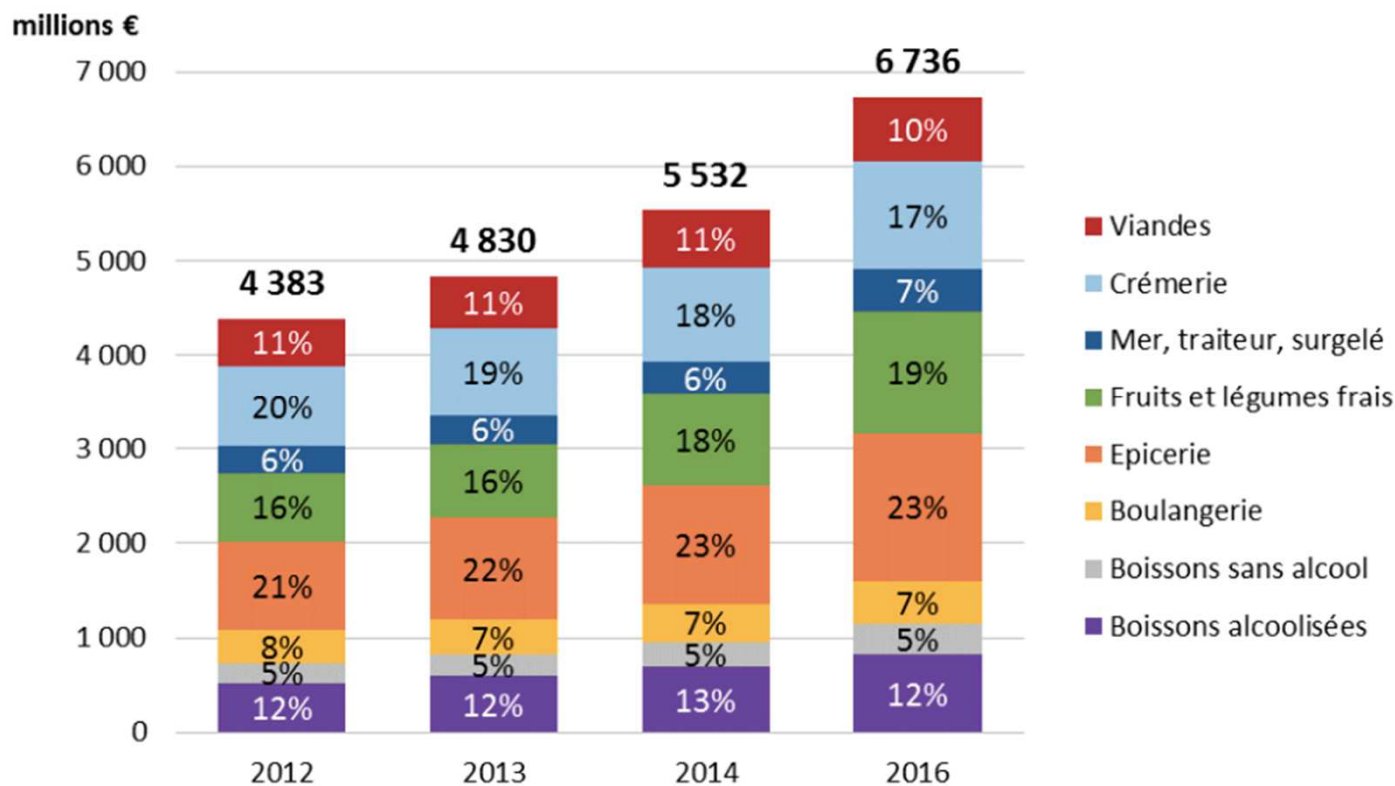
Source : Agence BIO/AND-i 2017

LE MARCHÉ BIO FRANÇAIS

Les fruits et légumes frais en forte croissance

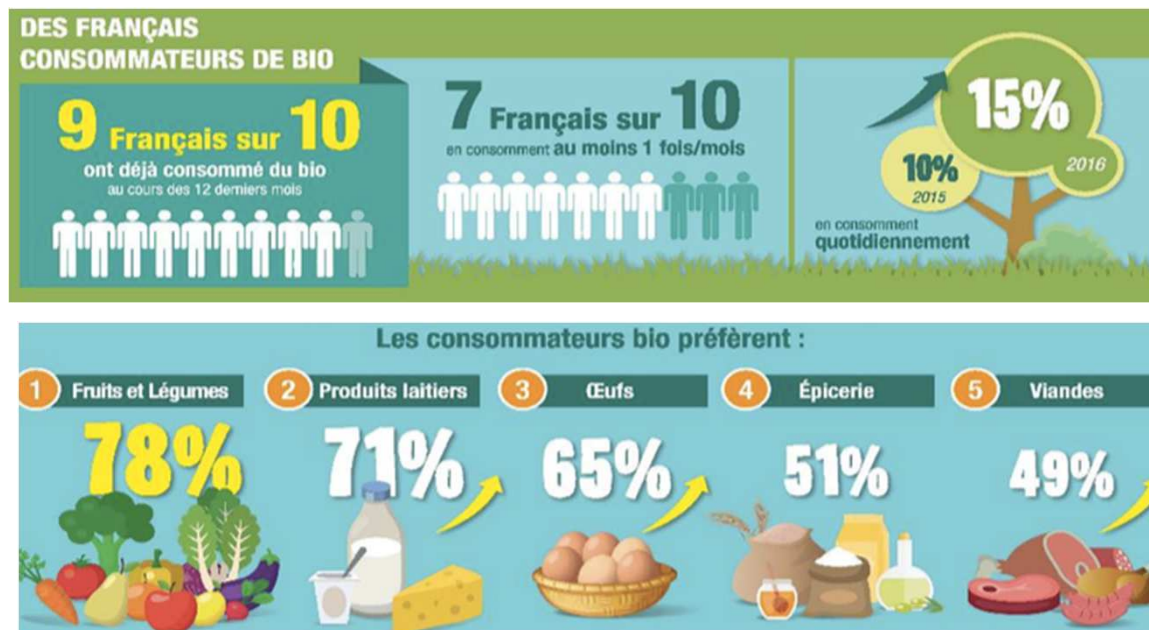
+33% des ventes en fruits et légumes en 2016, la plus forte croissance du secteur

Évolution de la répartition en valeur des achats de produits biologiques par les ménages



LE MARCHÉ BIO FRANÇAIS

Baromètre Agence Bio/CSA 2017



- Reflexe bio : œufs, produits à base de soja et lait (>50% en consommation exclusive)
- Changement des habitudes : produits de saison, produits frais, évite le gaspillage.
- 96% ont prévu de maintenir et augmenter leur consommation

LE MARCHÉ BIO FRANÇAIS

Baromètre Agence Bio/CSA 2017

POURQUOI CONSOMMER BIO ?



82%
des Français
estiment important de
développer l'agriculture bio



LES QUALITÉS DE LA BIO RECONNUES EN MATIÈRE DE :

NATURALITÉ

- Pas d'OGM : 91% des Français s'accordent à dire que la Bio n'en utilise pas
- Ni colorants ni arômes artificiels : 76%

CONTRÔLE

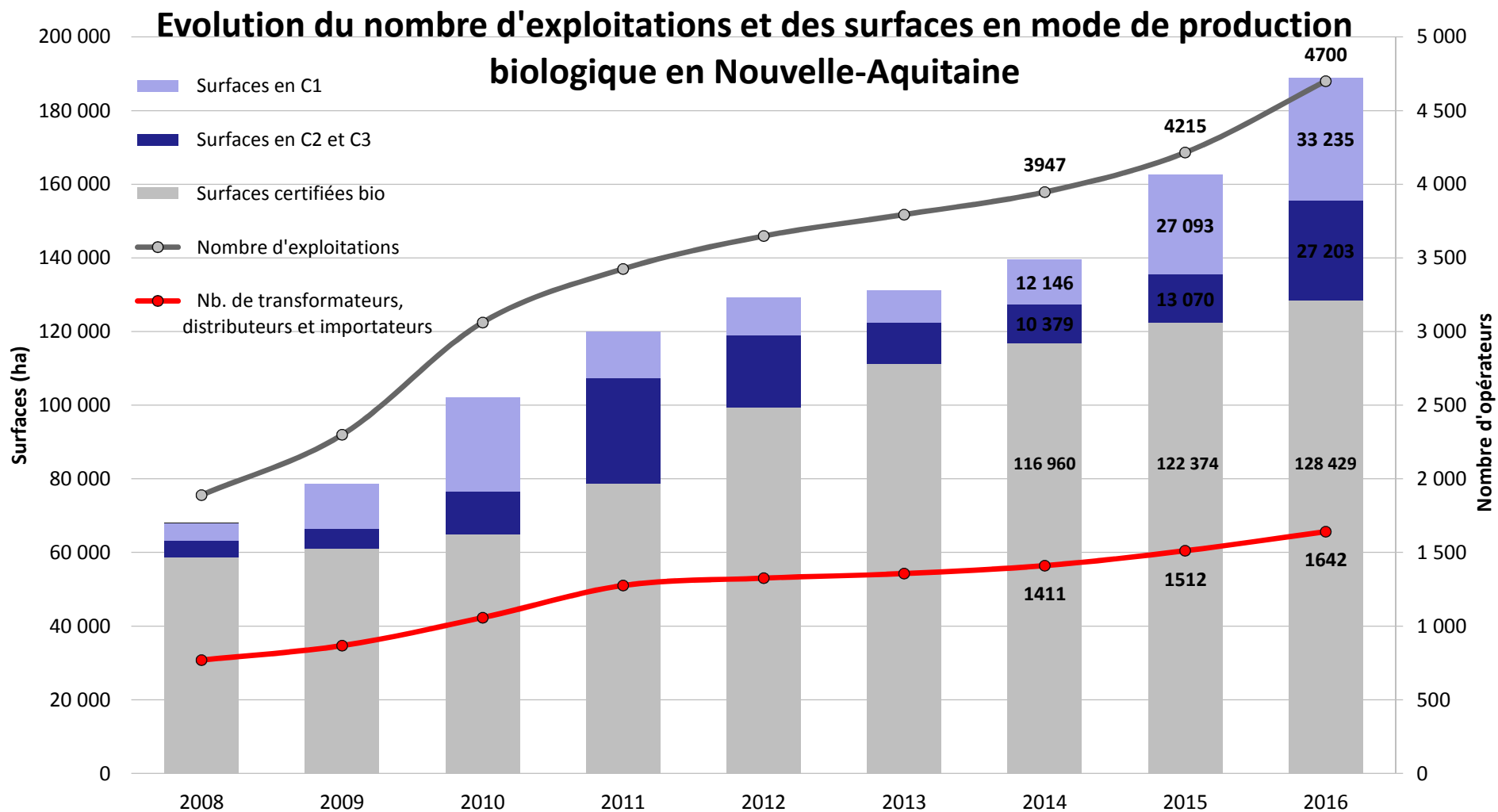
- Cahier des charges précis : 89%
- Contrôles annuels systématiques : 82%

ÉTHIQUE

- Bien-être des animaux : 87%



LA PRODUCTION BIO EN NA



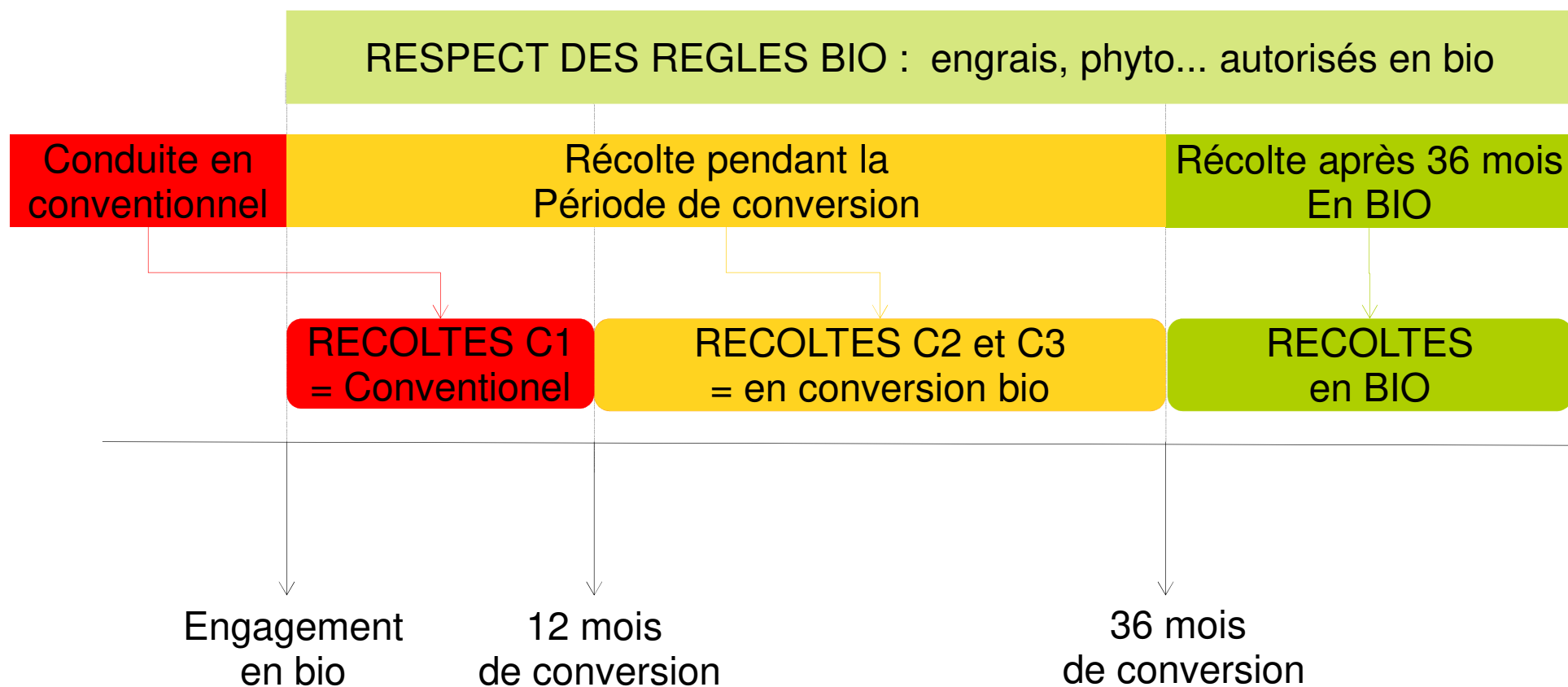
DEVENIR PRODUCTEUR BIO



- ✓ LES RÈGLES DE CONVERSION
- ✓ LES AIDES

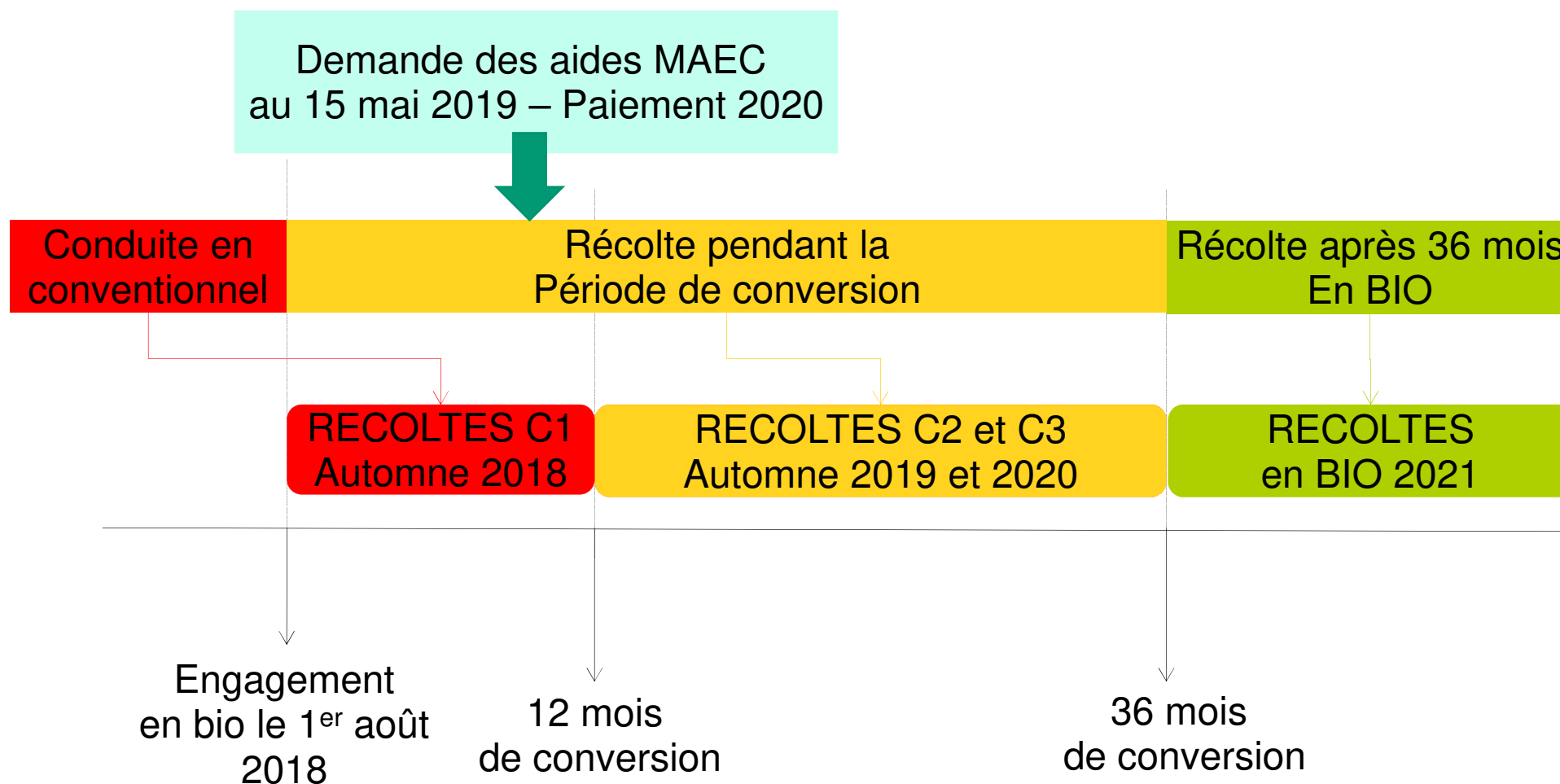
RÈGLES DE CONVERSION

3 ans de conversion après la récolte en cultures
pérennes



RÈGLES DE CONVERSION

Le bon moment pour passer en bio : un compromis
entre technique et aides bio



RÈGLES DE CONVERSION

L'organisme certificateur :

- est renouvelé tacitement annuellement
- est payant de 300 à plus de 1000 €
- peut être changé = attention à bien garantir la continuité de la certification

L'engagement en bio :

- Renvoi en recommandé à l'Organisme Certificateur du contrat/devis signé et daté

ET

- Notification à l'Agence bio sur :
<https://notification.agencebio.org>

RÈGLES DE CONVERSION

Un peu de vocabulaire...

- L'**habilitation** = la validation du rapport de contrôle suite à la visite du contrôleur. S'il n'y a pas d'écart majeur, l'opérateur est habilité en AB.
- L'**attestation d'engagement** en AB la première année = la prise en compte d'entrée dans le label bio
- Le **certificat** = dès la seconde année de conversion, chaque produit se voit attribué un certificat en conversion vers l'agriculture biologique,
=> Après la période de conversion c'est un certificat de produit en agriculture biologique.

LES AIDES À LA BIO : 2017/2020

- Les aides MAB et CAB relèvent du second pilier de la PAC.
- Le crédit d'impôt bio (validé jusqu'en 2017) = 2500 €/ an, si aides PAC N-1 + Crédit d'impôt < 4000 €
- Le PCAE = permet l'achat de matériel pour la réduction des phyto : bonification de 5% pour les bio et dossiers prioritaires
- Bonification de l'aide à l'installation du conseil départemental : + 2000 €

Attention à la confusion...

On utilise le terme « engagement » au moment de votre conversion en AB, car vous vous engagez à respecter le cahier des charges AB et à être contrôlé par un Organisme certificateur.

On parle aussi d' « engagement dans une mesure CAB ou MAB », ce qui est différent. La totalité de votre ferme peut être engagée en AB sans pour autant avoir toutes les parcelles déclarées à la PAC dans une mesure CAB.

LES AIDES À LA BIO : 2015/2020

Catégories de couverts	Conversion AB	Maintien AB
Landes, parcours et estives associés à un atelier d'élevage	44 €/ha	35 €/ha
Prairies temporaires ou permanentes associées à un atelier d'élevage	130 €/ha	90 €/ha
Grandes cultures Prairies avec plus de 50% légumineuses à l'implantation et entrant en rotation avec des grandes cultures au cours de l'engagement Semences de céréales et protéagineux Semences fourragères	300 €/ha	160 €/ha
Viticulture (raisins de cuve)	350 €/ha	150 €/ha
PPAM 1 (plantes aromatiques et industrielles)	350 €/ha	240 €/ha
Cultures légumières de plein champ	450 €/ha	250 €/ha
Maraîchage Arboriculture Viticulture (raisins de table) PPAM 2 Semences potagères Semences de betterave industrielle	900 €/ha	600 €/ha

LES AIDES À LA BIO : 2017/2020

La Région a fixé les plafonds suivants pour les aides à la conversion :

- 18 000 €/exploitation/an.
- 21 000 € pour les nouveaux installés (avec ou sans DJA)
- 20 000 € en zone à enjeu eau

- Mixité autorisée

- Pour le maintien, plafond = 10000 € / exploitation pour les 100% bio et 1500 € pour les mixtes

- CAB et MAB : la transparence des GAEC s'applique

Pour des informations plus détaillées, contactez votre conseiller AB en département

NOS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

→ « Guide conversion à l'Agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine »,

édité par



• FRAB NOUVELLE-AQUITAINE •



NOS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Les ressources de la CDA 47: www.ca47.fr

- Notre page web et notre newsletters
- Nos guides techniques : pruniers, pommiers, châtaigniers, apiculture, bovin lait...
- Nos bulletins techniques : bulletin GC bio, bulletin maraîchage bio...
- Journées d'information / tour de plaine...

Nos prestations :

- Conseil PAC
- Diagnostic technique et/ou économique en AB
- Diagnostic des pratiques en bio
- Appui technique en AB
- Diverses formations...



NOS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Les ressources d'Agrobio 47 et de la FRAB :

- nos pages web (www.bio-nouvelle-aquitaine.com / www.agrobio47.fr)
- nos newsletters

Nos actions :

- Nos journées bords de champs et journées filières
- Accompagnement à l'installation et à la conversion
- Diagnostics conversion (gratuit) et diagnostics technico-économiques
- Conseil technique
- Formations
- Mise en relation avec des circuits de vente locaux
- Référencement sur la carte des producteurs bio du département

Le
mois
de la
bio 2017

Le mois
de la bio 2017



www.moisdelabio.fr

CONTACTS

Chambre d'Agriculture 47

271 rue de Péchabout - 47 000 Agen

Contact : **Séverine CHASTAING**

05 53 77 83 12

severine.chastaing@ca47.fr

www.lot-et-garonne.chambagri.fr

Agrobio 47

7, boulevard Danton - 47 300 Villeneuve Sur Lot

Contact : **Anaïs LAMANTIA**

05 53 41 75 03

info@agrobio47.fr

www.bio-nouvelle-aquitaine.com



TABLE RONDE :

Comment participer au développement de la filière
prune d'ente bio ?

Présentation des intervenants :

- UPF Coufidou
- Lou Prunel
- CABS0
- La compagnie des pruneaux
- Comité Economique du Pruneau

Le
mois
de la
bio 2017

Le mois
de la bio 2017



www.moisdelabio.fr

TABLE RONDE : Comment participer au développement de la filière prune d'ente bio ?

Quel accompagnement technique est proposé aux producteurs pendant la durée de conversion ?

Le
mois
de la
bio 2017

Le mois
de la bio 2017



www.moisdelabio.fr

TABLE RONDE : Comment participer au développement de la filière prune d'ente bio ?

Comment sont établis les prix des productions en conversion et certifiées AB?



TABLE RONDE : Comment participer au développement de la filière prune d'ente bio ?

Quel est le cahier des charges des productions collectées en AB?

Le
mois
de la
bio 2017

Le mois
de la bio 2017



www.moisdelabio.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Chambre d'Agriculture 47

271 rue de Péchabout - 47 000 Agen

Contact : **Séverine CHASTAING**

05 53 77 83 12

severine.chastaing@ca47.fr

www.lot-et-garonne.chambagri.fr

Agrobio 47

7, boulevard Danton - 47 300 Villeneuve Sur Lot

Contact : **Anaïs LAMANTIA**

05 53 41 75 03

info@agrobio47.fr

www.bio-nouvelle-aquitaine.com

